



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
TISSEO VOYAGEURS**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2025
CENT QUATRIEME SEANCE**



RESOLUTION 2.4 – Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit Juin à onze heures, les membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial TISSEO Voyageurs se sont réunis sous la présidence de Monsieur Serge JOP, au siège de Toulouse Métropole, sur convocations en date du 11 Juin 2025.

TOULOUSE METROPOLE

- M. Gérard ANDRE
- M. Sacha BRIAND
- M. Francis GRASS
- M. Serge JOP
- Mme Nina OCHOA

Empêchés d'assister à la séance :

- M. Jean-Jacques BOLZAN, excusé, donne pouvoir à Mme Nina OCHOA
- M. Grégoire CARNEIRO, excusé, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. François CHOLLET, excusé, donne pouvoir à M. Serge JOP
- M. Vincent TERRAIL-NOVES, excusé
- Mme Karine TRAVAIL-MICHELET, excusée, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

- M. Christophe LUBAC, excusé, donne pouvoir à M. Gérard ANDRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN

- M. Thierry SUAUD, excusé, donne pouvoir à M. Patrice SEMPERBONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CUEST TOULOUSAIN

- M. Philippe GUYOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE

- M. Patrice SEMPERBONI

REPRESENTANTS DES SALARIES

- M. Didier GROS, excusé
- M. Cyril BISIAUX

ETAIENT EGALEMENT INVITES :

M. Thierry WISCHNEWSKI	Directeur Général de TISSEO Voyageurs
M. Ludovic AUMARD	Agent Comptable de TISSEO Voyageurs
Mme Marine GARNIER	Directrice Juridique, Achats et Logistique de TISSEO Voyageurs
Mme Sylvie SIRE	Administratrice des finances publiques de la Haute-Garonne (absente)
M. Eric ARDOUIN	Directeur Général des Services de Toulouse (absent)
M. Jean-Michel LATTES	Président du SMTC (absent)
M. Antoine BOUVET	Directeur Général des Services de Tisséo Collectivités (absent)
Noémie VUAILLAT	Directrice Pilotage et Attractivité du Réseau de Tisséo Collectivités

Après avoir constaté que 8 Administrateurs étaient présents et 6 représentés en début de séance, Monsieur Serge JOP indique que les conditions de quorum sont réunies, le Conseil d'Administration peut valablement statuer.

[...]

Monsieur Serge JOP demande à ce qu'un secrétaire de séance, choisi par les membres élus, soit désigné.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Madame Nina OCHOA.

[...]

Monsieur Serge JOP indique qu'il peut être procédé au déroulement de séance.



Monsieur le Président rappelle que le **résultat cumulé de la section de fonctionnement** du compte administratif de la Régie TISSEO Voyageurs s'élève à 3 357 296,88 €

Il s'agit d'un solde d'exécution cumulé de plusieurs années, constitué à fin 2024 :

- du report du Résultat antérieur 2023 pour 1 431 391,27 €
- auquel s'ajoute le Solde d'exécution Positif de l'exercice 2024 + 1 925 905,61 €
- Soit un Cumul fin 2024 de + 3 357 296,88 €**

Il convient maintenant de décider d'une affectation.

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration doit affecter ce résultat par ordre de priorité:

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement.
- pour le surplus, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent.
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante :
 - o au financement des dépenses d'exploitation,
 - o en une dotation complémentaire en section d'investissement
 - o ou au reversement à la collectivité de rattachement dans la mesure où celui-ci n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme.

Le Président précise que pour l'année 2024, le montant des plus-values de cession s'élèvent à **18 155,64 €**. Il est constitué par les éléments suivants :

Cession à titre onéreux	VNC	Prix cession	+/- value
Parc Abribus Toulouse Métropole	208 475,18 €	223 816,28 €	15 341,10 €
Cession véhicules réformés (féraille)	- €	3 431,40 €	3 431,40 €
Autres matériels divers HS	616,86 €	- €	- 616,86 €
Total +/- values nettes	209 701,49 €	227 857,13 €	18 155,64 €

Il précise également que les inscriptions budgétaires (BP+BS+DM) votées pour l'exercice 2024 autorisent le virement de la section fonctionnement vers la section investissement d'un montant de 1 463 260 € afin d'exécuter les dépenses qu'il était prévu d'autofinancer.

Ce type d'inscription ne fait l'objet d'aucune exécution budgétaire et il convient d'en décider lors de l'affectation du résultat, sachant que pour 2024 la section investissement présente un solde positif de 2 983 182,26 € et ne fait apparaître aucun besoin de financement.

Donc, sous réserve des dispositions évoquées ci-avant par le Président, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat qui s'élève à la somme de 3 357 296,88 €.



Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial s'ils ont des observations.

Monsieur le Président soumet la présente résolution au vote des membres du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Président précise que cette approbation doit être faite à la majorité des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, la voix du Président est prépondérante.

Il est procédé au vote.

RESOLUTION N° 2.4 :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **Décide d'affecter en priorité au financement des investissements les plus-values nettes de cession réalisées en 2024 pour un montant de 18 155,64 € par le transfert en section investissement,**
- **Décide du report à nouveau à la section de fonctionnement pour la somme restante de 3 339 141,24 €,**
- **Et dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, pour contrôle de légalité.**

CETTE RESOLUTION A OBTENU :

- Nombre de votants : 8 présents et 6 représentés
14 voix « POUR »
0 voix « CONTRE »
0 voix « ABSTENTION »



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Monsieur Serge JOP